

Juste Terre!

n°162 - SEPTEMBRE 2019

www.entraide.be

Suivez-nous sur Facebook et Twitter

Cela ne vous aura pas échappé : il a fait un peu chaud cet été. Et c'est peut-être là un lien observable entre les règles du commerce international qui favorisent encore et toujours la surproduction d'objets inutiles et les inondations aux Philippines. D'un bout à l'autre de la planète, la résistance ne faiblit pourtant pas, notamment en ce qui concerne la sauvegarde d'une agriculture familiale et raisonnée.



Édito

Traversées inégales

Dernièrement, une chaîne de télévision privée belge relatait la mort de migrant-e-s comme étant un choc pour les touristes belges qui les ont découvert-e-s. Interrogé à ce sujet, le tour opérateur a proposé à ses client-e-s de changer d'hôtel.

Ainsi, la réalité des politiques migratoires est cachée : si la méditerranée est un cercueil pour de nombreux-se-s malchanceux-se-s, elle doit conserver sa fonction et son image de lieu de villégiature et de loisir pour les européen-ne-s. Il s'agit de ne pas perturber l'économie et de cacher le désastre provoqué par une Europe forteresse se montrant incapable d'accueillir.

Au-delà du fait divers et d'un manque de déontologie journalistique, cette histoire met en avant deux réalités bien différentes : les un-e-s peuvent s'offrir de confortables vacances, les autres risquent des traversées dangereuses dans l'espoir d'une vie meil-

leure. Elle illustre les inégalités entre les peuples du Nord et du Sud. Bien sûr, la répartition des richesses à travers le monde est un phénomène complexe dont la responsabilité n'est pas imputable à une poignée de vacancier-e-s.

Il n'est cependant pas inutile de rappeler que l'Europe s'est enrichie en exploitant les ressources d'autres pays et que si le passage d'une frontière n'a pas les mêmes conséquences selon que l'on soit né d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée, c'est que la dette des pays du Nord envers ceux du Sud est encore loin d'être remboursée.

■ **Benoit Coumont**

chargé de communication



Pour que la Terre tourne plus **JUSTE** !

Le peuple réclame des comptes aux décideur·euse·s politiques

La mobilisation populaire contre la corruption s'intensifie en Haïti. Plusieurs milliers de personnes ont manifesté, en juin dernier, pour réclamer la démission du Président, Jovenel Moïse. Ricot Jean-Pierre, directeur de programme de la Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA) revient sur les origines de cette mobilisation, sur le mouvement des PetroChallengers, la répression sanglante des manifestations et nous livre quelques réflexions sur la suite de ce mouvement populaire.

Juste Terre ! : Pourquoi la population haïtienne est-elle descendue dans les rues de Port-au-Prince ?

Ricot : Le pays est en crise depuis longtemps et tous les secteurs d'activités sont touchés. Cette crise est orchestrée et alimentée par l'État lui-même : un État « anti-peuple », corrompu, qui n'écoute pas les revendications de sa population et protège la mainmise d'une petite oligarchie sur les richesses du pays. Depuis plusieurs années, la population haïtienne appelle à la construction de nouveaux mécanismes démocratiques et participatifs, en vain. La manifestation anticorruption du 9 juin dénonce plus particulièrement le scandale PetroCaribe.

PetroCaribe, c'est un accord de coopération énergétique conclu entre le Venezuela et une quinzaine de pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, dont Haïti. Avec cet accord, le Venezuela fournissait à Haïti du pétrole à des prix préférentiels afin d'aider le pays à financer des programmes sociaux et de développement. Or, plus de dix ans après, on constate que peu de choses ont été faites sur le terrain. Depuis 2008 déjà, des mouvements de citoyens demandent des comptes au gouvernement haïtien sur la gestion de ces fonds publics.

Suite à la pression populaire, nous avons finalement obtenu que la Cour des comptes se saisisse du dossier PetroCaribe et rende public plusieurs rapports d'audit. Ces rapports ont révélé des détournements importants de ces fonds publics pour servir des intérêts privés. Pire, l'État aurait siphonné une partie des fonds de PetroCaribe dans l'intérêt de plusieurs dirigeants politiques dont le Président d'Haïti, Jovenel Moïse, accusé de corruption et de détournements de fonds via la firme Agritrans dont il a été le PDG.

La mobilisation et les pressions grandissantes des PetroChallengers ont mis la Cour des comptes devant une réalité qu'elle ne pouvait plus cacher. La Cour des comptes elle-même est épinglée par ces rapports ! Certains membres, dont l'ancien président de la Cour, auraient approuvé un ensemble d'accords qui ne respectaient pas les procédures administratives. La Cour aurait même bénéficié de certains financements pour réaliser des travaux qui n'ont jamais vu le jour.

Juste Terre ! : Comment le pouvoir politique a-t-il réagi suite à la publication des rapports de la Cour des comptes ?

Ricot : En 2018, à plusieurs reprises, le Président a déclaré qu'il ne laisserait pas le dossier être instrumentalisé et transformé en un outil de persécutions politiques. Aussi, il a nommé illégalement des juges à la Cour d'appel de Port-au-Prince ainsi qu'à la Cour de Cassation. Il attribue aussi lui-même des dossiers à des juges d'instructions officiellement partisans du pouvoir.

Malgré cette ingérence du pouvoir exécutif dans la justice, la Cour des comptes a montré l'implication du Président dans le détournement des fonds PetroCaribe. Même face à ces rapports accablants, le pouvoir refuse de répondre de ces actes. Il n'y a donc aucune possibilité d'aboutir à un procès véritable avec le pouvoir en place, d'où la demande populaire d'une démission et d'une mise en examen du Président.

De façon générale, les organisations internationales se positionnent en faveur du gouvernement haïtien et lui apportent un soutien inconditionnel tout comme le FMI, dont les conditions imposées pour obtenir un prochain prêt avaient déclenché des émeutes en juillet 2018.

Juste Terre ! : Comment va évoluer ce mouvement ?

Ricot : Il n'y a aucun répit. La manifestation de dimanche dernier a déjà été suivie par deux journées de grève. Beaucoup de villes de province restent aussi mobilisées. De façon générale, il y a une fracture irréparable entre le pouvoir en place et la société. Des représentants des secteurs économiques, intellectuels, religieux ainsi que de partis politiques jusqu'ici modérés se sont également désolidarisés du pouvoir en place.

Pour le moment, la population haïtienne attend toujours une réponse à sa question : Kote kob petrocaribe a ? (Où est passé l'argent de PetroCaribe ?)

Propos recueillis par

■ **Flora Soyez et Renaud Vivien**
Entraide et Fraternité

Lire l'intégralité de l'interview : www.entraide.be/2908

La transformation des produits de la terre, source de revenus garantis pour les paysan-ne-s

Fondé en 1989, l'ICKL (Institut Culturel Karl Levêque) renforce les groupes de base et les petits paysans dans leur lutte pour la justice, à travers l'éducation populaire et l'appui économique (achat d'animaux, renforcement d'entreprises solidaires, etc.). Avec comme objectif la souveraineté alimentaire, Entraide et Fraternité soutient notamment le projet qu'est en train de développer l'ICKL dans le domaine de la transformation des produits agricoles. Ananas, mangues ou fruits exotiques : les *konfiti* comme on dit en créole haïtien (ou confitures) ne manquent pas de goût. La relance à échelle locale de ces activités permet à la fois aux paysans de manger et de se lancer dans le petit entrepreneuriat.

Manba et cassaves

À côté des confitures, des liqueurs et des jus de fruits, deux résultats de transformation de fruits plus spécifiques à ce pays sont le manba et la cassave. Le manba, c'est le beurre d'arachide typique de Haïti. Pour le fabriquer, les arachides sont grillées dans de grandes casseroles, puis leur peau rouge est enlevée en les frottant à la main. Elles sont ensuite passées plusieurs fois au moulin jusqu'à être réduites en pâte. Ce beurre de cacahuètes made in Haïti est souvent préparé avec du sucre de canne biologique, du sel, de la cannelle et des piments forts. Sur place, il est aussi utilisé comme complément alimentaire pour les enfants souffrant de malnutrition.

La cassave est une galette à base de farine de manioc. Cette galette sert « d'assiette comestible ». La cassave est consommée comme du pain. Elle peut donc faire penser aux crêpes, d'autant qu'on peut les manger salées ou sucrées, avec de l'avocat ou de la coco. Le rôle des cassaveries est aussi essentiel pour la population rurale que la production de pain, de pâtes, de riz ailleurs dans le monde. En Haïti, aucune plante panifiable n'est cultivée. Mais le manioc est une plante facile, peu exigeante. Elle donne un bon rendement, peut rester en terre jusqu'au moment où l'on en a besoin, a peu de maladies et est appréciée par la population.

Le programme Droit à l'alimentation d'Entraide et Fraternité 2017-2021 à Haïti touche, directement ou indirectement, via cinq organisations locales (PAPDA, ICKL, SAKS, SOFA et Tèt Kolé), 6.155 familles vulnérables autour du renforcement du développement rural, du droit à l'alimentation et de la lutte contre les effets du changement climatique par des actions d'économie solidaire et des appuis à la production et à la commercialisation de leurs récoltes.

La production de cassaves répond aux besoins alimentaires des populations rurales en leur permettant d'acquérir une certaine autonomie. Cependant, les jeunes ne voulaient plus faire de cassaves, car le travail de transformation traditionnelle du manioc est lourd et peu rentable.

Le processus est long et implique une série d'opérations physiques extrêmement pénibles, telles que le râpage, le pressage, la cuisson. Depuis quelques années se développent, partout dans le pays, des cassaveries collectives qui permettent non seulement aux

familles paysannes pauvres d'avoir à manger mais aussi de se rassembler en petits groupements d'entrepreneurs locaux.



Le moulin permet de transformer le manioc en farine pour la conservation de cassaves



Les *konfiti* génèrent des revenus supplémentaires aux familles

ISDS, Une justice partielle au service des plus riches

Un système installé par des traités commerciaux

Souvenez-vous, en 2013-2015, les Européen-es découvrent les négociations autour du TTIP, un accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis. Il existait alors des accords entre États pour faciliter le transfert des marchandises, mais aucun n'avait, en Europe, cette proportion.

Ce traité comprenait une clause RDIE ou ISDS en anglais (*Règlement des Différends entre Investisseurs et États - Investor-state dispute settlement*), soit un instrument juridique qui permet à une entreprise de contester une loi qui lui serait défavorable devant une cour d'arbitrage dédiée. La société civile découvrait alors l'injustice du dispositif. À travers toute l'Europe, les peuples ont fait connaître leur mécontentement face à ce vol démocratique : une pétition européenne forte de 3 millions de signatures a été déposée et des manifestations gigantesques ont été organisées de part et d'autre du continent.

Aussi révoltants soient-ils, les traités de libre-échange et leurs clauses d'arbitrage ne sont pas neufs. Le premier tribunal de type ISDS est apparu en 1965 avec l'instauration du Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (CIRDI) dépendant de la Banque mondiale. Par la suite,

quelque 3.000 traités de libre-échange ont été signés entre États rendant possible le recours aux ISDS. Le premier de grande ampleur est l'ALENA, signé en 1994 entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. 20 ans plus tard, des traités de libre-échange transcontinentaux arrivent en Europe : le TTIP, puis le CETA, accord entre l'Union européenne et le Canada.

Si le protectionnisme de Trump a eu raison du TTIP, le CETA est approuvé par plusieurs instances européennes. La dernière en date étant la Cour de Justice européenne qui, en juin 2019, vient de déclarer que le système d'arbitrage du CETA respectait le droit européen. Et si le CETA est d'ores et déjà d'application, du moins pour 90 % de ses prérogatives, le traité doit encore être ratifié par 16 États sur 28 et en Belgique par 4 parlements. On se souvient qu'en 2016-2017, la Wallonie avait bloqué les négociations sur le traité après avoir connu une forte mobilisation citoyenne. Sous la pression populaire, les négociateurs avaient dû revoir leur copie. L'Union européenne présente alors l'ICS (*Investment Court System*) devant remplacer l'ISDS dans le cadre du CETA avec quelques légères améliorations : la nomination d'arbitres salarié-es, la création d'un degré d'appel et l'adoption d'un code de bonne conduite. Celles-ci ne seront cependant pas à même de limiter les injustices d'un tel système.



la plateforme STOP ISDS demande des droits pour les peuples et des règles pour les multinationales

Des tribunaux injustes

D'abord, les États n'ont pas le droit de saisir ces cours d'arbitrage, seules les entreprises le peuvent. L'État accusé n'a, de plus, pas la possibilité de faire appel de la décision.

Ensuite, et contrairement au système juridique classique, les décisions ne sont pas prises par des juges salarié-es d'un État ou d'une organisation supra-nationale, mais par trois avocat-es d'affaire, issu-es du secteur privé. Les défenseurs de l'ISDS plaident ainsi pour la neutralité des arbitres. On peut objectivement remettre cette affirmation en question alors que ces avocat-es sont payé-es sur contrat dans un système où les nouveaux contrats éventuels ne peuvent être conclus qu'avec des entreprises.

Quelques exemples

Évidemment, les lois visées sont presque toujours de nature à offrir un progrès social ou environnemental. L'existence même de ce système décourage les gouvernements à prendre des mesures qui protégeraient leur population.

- 2012 : l'électricien suédois Vattenfall réclame 6,1 milliards d'euros à l'Allemagne pour avoir engagé un plan de sortie du nucléaire.
- 2012 : la menace de sanctions suite à la réattribution de terres voulue par le gouvernement paraguayen bloque une réforme agraire et expulse 120 familles de paysan-e-s.
- 2015-2019 : la Roumanie retire le permis d'exploitation d'une mine d'or à l'entreprise canadienne Gabriel Resources. Celle-ci aurait été un désastre écologique. Pourtant, le tribunal donne raison à l'exploitant qui réclame dès lors 6 milliards d'euros à l'État roumain, soit 2,7 % de son PIB.

Pourquoi les États acceptent-ils de tels accords ?

À la lecture de ces lignes, on comprend mal pourquoi des États signent des traités qui leur semblent aussi défavorables.

Pour les défenseurs de l'ISDS, le dispositif est indispensable pour attirer les entreprises dans un monde ultra-concurrentiel. Pourtant, aucune étude n'a jamais révélé un impact économique positif suite à la signature d'un traité d'investissement. En 2015, l'Union européenne martelait, par la voix de Cecilia Malmström, alors Commissaire européenne au Commerce, que les traités de libre-échange étaient propices au développement des PME¹. Cependant, les frais pour interpellier des tribunaux privés sont conséquents, si bien que 94,5 % des affaires traitées jusqu'ici dans le cadre d'un ISDS ne concernent que des multinationales.

On constate également que dans un accord entre des pays au PIB inégal, l'avantage ira fortement du côté du pays le plus riche abritant les sièges des plus grandes entreprises. Ainsi, de tels traités sont souvent amenés comme des conditions préalables à l'octroi d'un prêt ou d'une aide internationale.

QUELQUES CHIFFRES SUR L'ISDS

À ce jour, on dénombre...

2.650 traités de libre-échange entre États incluant des clauses ISDS

72 traités en Belgique

942 affaires impliquant 117 pays

88 milliards de dollars facturés aux gouvernements

70 plaintes déposées annuellement par des entreprises depuis 2015

61 % des jugements déclarés favorables à l'investisseur

94,5 % des entreprises concernées avec un chiffre d'affaire annuel dépassant le **milliard de dollars**

4,9 millions de dollars de frais de justice à charge des États. Ceux-ci peuvent être tenus de payer des frais même en cas de victoire.

7,4 millions de dollars de salaire pour les arbitres privés

mais aussi...

Près de **600.000** signatures pour la pétition européenne « STOP ISDS » récoltés en un peu plus de 2 mois

178 traités avec clauses ISDS ont été abrogés par les États concernés.

Pourtant, des traités sont signés entre pays riches, tel le CETA. On peut supposer que l'effet recherché est de normaliser le libre-échange et ses pratiques et de marginaliser les États qui les refuseraient. Il y a quelques dizaines d'années, la Banque mondiale avait l'ambition de créer un espace de libre-échange mondial. Par les quelque 3.000 traités signés aujourd'hui entre États, son œuvre semble aboutir alors que le projet avait, à l'époque, été massivement rejeté.

S'il ne faut vraisemblablement pas chercher de raisons économiques à la signature de tels actes liberticides, on peut raisonnablement se demander si la raison ne serait pas idéologique. En effet, sous réserve de garantir la liberté d'entreprendre, les droits des peuples sont bafoués, voire incorrectement protégés par peur des sanctions. Les multinationales seront évidemment les premières à profiter du saccage de la sécurité sociale et de l'anéantissement des protections environnementales.

¹ UE, *Small and Medium Sized Enterprises and the Transatlantic Trade and Investment Partnership*, 2015, 48 p. : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/april/tradoc_153348.pdf

Et dans ce système de plus en plus oligarchique, on peut observer que de plus en plus d'élu-es, cadres de l'administration et dirigeant-es de grandes entreprises sont plus proches que jamais. Ils/elles se connaissent, ont fait les mêmes écoles, fréquentent les mêmes cercles et passent régulièrement des affaires aux postes politiques ou administratifs.

Ajoutons que les entreprises ne lésinent pas sur les moyens pour influencer les décideurs. Corporate Observatory Europe (CEO) ne dénombre pas moins de 10.000 organisations de lobbying installées à Bruxelles.²

Une note d'espoir

D'abord, ce qui est signé peut être modifié ou supprimé. L'Union européenne n'en demande pas moins lorsqu'elle annonce vouloir réformer tous les tribunaux ISDS auxquels ses membres sont soumis par un tribunal centralisé (ICS). Par ailleurs, certains pays ont pris conscience des conséquences des traités de libre-échange et s'en sont affranchis. Fin 2018, 178 traités de libre-échange ont été abrogés.

D'autres États n'ont jamais signé de traités intégrant un ISDS, tel le Brésil – du moins jusqu'à présent, dans l'ère pré-Bolsonaro. Cela n'empêche pas le pays d'être le premier bénéficiaire de la coopération internationale en Amérique latine. De même, l'Indonésie a vu les investissements néerlandais augmenter de 19,2 % en 2015 sur son territoire alors que le traité qui liait les deux pays a été abrogé l'année précédente.

L'impunité des multinationales n'est donc pas une fatalité. Dans les prochains mois, nous pouvons encore bloquer le CETA en faisant pression sur les 14 États européens qui doivent encore le ratifier. En Belgique, 4 parlements doivent encore se prononcer (Régions bruxelloise et wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté germanophone). Chacun de ces États a le pouvoir de bloquer le CETA qui serait alors intégralement annulé. Une telle victoire ne changerait pas le système des ISDS mais serait un signal fort et un premier pas vers une économie plus humaine.

■ Benoit Coumont

Signez et relayez la pétition européenne « STOP ISDS » : www.entraide.be/stop-isds

Du 11 au 19 octobre, *Entraide & Fraternité* participera à la *Semaine internationale contre l'impunité des multinationales* avec des actions prévues à Bruxelles et Namur.

Pour en savoir plus

- Vivien R., *Arbitrage : les raisons de cette « justice d'exception » et les moyens d'en sortir*, Entraide et Fraternité, 2019, sur www.entraide.be/2895
- Friends of the Earth Europe, CEO et al., *Tribunaux VIP : 10 histoires de détournement de la justice par les riches et les multinationales*, 2019, 76 p. sur www.amisdelaeterre.org/3298



Mobilisation contre le CETA

³ CEO, « Lobby planet : Brussels, the EU quarter » : <https://corporateeurope.org/sites/default/files/publications/ceolobbylow.pdf>



Devenir de l'agriculture paysanne : qui reprendra terres et savoirs ?

En parallèle de la Foire agricole de Libramont, se tient, depuis 9 ans, la petite foire alternative de Semel. Face à l'agro-industrie, les défenseurs de l'agroécologie se rencontrent annuellement autour des enjeux de l'agriculture raisonnée et familiale.

Cette année, la petite foire a été l'occasion de faire le point sur la transmission des terres et des fermes. En effet, la majorité des exploitant-e-s agricoles wallon-ne-s ont plus de 50 ans et seulement un quart a identifié un successeur. Le nombre de fermes ne cesse de diminuer, il y en a 68 % de moins qu'en 1980. En cause, l'urbanisation mais aussi l'agrandissement des exploitations.

Ces 40 dernières années, la superficie moyenne des fermes a triplé. Face aux difficultés économiques du secteur, les agriculteur-trice-s sont tenté-e-s de s'agrandir toujours plus. Les nouveaux domaines sont énormes et ne semblent gérables qu'avec les techniques agricoles modernes, telles qu'on les vend à la foire de Libramont : des machines toujours plus grosses et des pesticides à foison. Les paysan-ne-s sans repreneur-euses sont tenté-e-s de revendre leurs terres aux grands exploitant-e-s qui leur offriront un bon prix et une retraite confortable.

La production biologique est pourtant en forte croissance (plus de 9 % par an entre 2010 et 2017 en Wallonie). Mais elle se fait le plus souvent de façon industrielle à la faveur des supermarchés. L'agriculture familiale est menacée. Et parmi les défis qu'elle doit relever, la transmission des terres et des savoirs tient une bonne place.

Assis-e-s sur des ballots de paille, paysan-ne-s, acteur-trice-s associatif-ve-s et consommateur-trice-s

responsables échangent des témoignages, des pratiques et des idées. À la solitude des maraîcher-e-s et éleveur-euses, le regroupement en coopérative devient une évidence. Les tâches sont ainsi partagées et les différents métiers offrent une diversité des revenus et une sécurité d'emploi. Il est intéressant de noter ici le parallèle avec les actions dans les pays du Sud par les partenaires d'Entraide et Fraternité. La petite foire, c'est aussi un espace de rencontre entre jeunes non issus du monde agricole mais désireux d'y entrer et des paysan-ne-s se proposant de les accompagner et former. Des mangeur-euse-s sensibilisées par les déclarations des producteur-trice-s se disent également prêt-e-s à s'investir ponctuellement pour défendre une alimentation durable.

Entre autres témoignages poignants, celui d'un viticulteur dont les vignes plantées au XVII^e siècle auront été emportées par les récentes chaleurs estivales. Le dérèglement climatique signe ici une nouvelle victime et s'annonce de plus en plus concrètement comme l'un des principaux défis de l'agriculture de ce troisième millénaire.

À côté des conférences et du marché des producteur-trice-s se tient un village associatif avec une trentaine d'associations. Parmi elles, Entraide et Fraternité contribue à la construction d'une vision différente du développement agricole au Nord et au Sud par le biais, notamment, de ses nombreuses analyses et études sur la question dont la récente « Cultive-toi un avenir ! » *Jeunesse et transitions agricoles en Belgique, reconstruire un tissu paysan ?*³.

■ Benoit Coumont

³ Gillard G. et Berger A., *Cultive-toi un avenir ! Jeunesse et transitions agricoles en Belgique, reconstruire un tissu paysan ?*, Entraide et Fraternité, 2019, 36 p. sur www.amisdelaterre.org/2861

Retour sur la campagne aux Philippines

Quelques mois après la campagne de Carême, nous sommes revenus auprès de nos partenaires philippins, Joy de DKMP et Jam de Kiloska. Rappelez-vous leurs combats en revoyant le film de campagne « Une Terre, de la Nourriture, un Avenir » : <https://youtu.be/p-E8hFc7VME>

Juste Terre! : Quelles ont été vos impressions sur votre visite en Belgique ?

Joy : Je ne m'imaginai pas qu'un pays riche comme la Belgique, au cœur de l'Europe, pouvait compter autant de pauvreté. Mais j'ai été agréablement surprise de découvrir des gestes de solidarité, envers les migrants notamment. Je ne pensais pas non plus que l'accès à la terre pouvait aussi être un problème en Belgique. Malgré nos différences, il y a beaucoup de parallèles à faire entre nos situations. J'ai apprécié la mixité des populations et j'ai été émue d'apprendre l'histoire et les conditions de travail des mineurs italiens morts aux charbonnages du Bois du Cazier en 1956.

Jam : Je ne m'attendais pas à un tel accueil. Les écolier-e-s belges avaient préparé ma visite en étudiant les Philippines avant mon arrivée. Les jeunes ont montré de l'intérêt pour notre travail et ça m'a fait très plaisir de voir que notre lutte à Mindanao trouve un écho ici en Belgique.

Juste Terre! : Qu'est devenu Nataniel Fernandez, le cultivateur de San Luis qui était persécuté par son propriétaire ?

Jam : La Cour suprême des Philippines a donné gain de cause à Nataniel dans l'affaire qui l'opposait à son propriétaire. Il est désormais considéré comme l'occupant légitime de cette terre et ne peut en être expulsé. Il attend maintenant que la police locale applique la loi.

Juste Terre! : Que sont devenus Cornelio Siangco et sa famille ?

Joy : Cornelio continue à cultiver mais il devient âgé et connaît quelques ennuis de santé. Il doit encore payer sa terre mais est aidé par ses enfants et la coopérative dont il est membre. Sa fille Mary Jane et Armel, son gendre, développent d'autres activités pour diversifier leurs revenus en



Joy



Jam

s'inspirant de ce que nous leur avons appris. Ils plantent désormais différentes variétés de légumes biologiques et des arbres fruitiers. Ils élèvent aussi chèvres, vaches, cochons et poulets.

Juste Terre! : D'impressionnantes images de la tempête « Falcon », qui s'est abattue en juillet dernier sur les Philippines, nous sont parvenues. Quelles en sont les conséquences pour vous ?

Joy : Dans la province de Lanao del Norte (île de Mindanao), 451 familles ont subi des dommages et 200 ont été déplacées. En une nuit, les rivières de la région ont débordé et ont inondé des productions agricoles, détruit des maisons et emporté des animaux d'élevage. L'incident n'a heureusement pas fait de victimes humaines, mais de nombreux agriculteurs vont avoir besoin d'aide pour reprendre leur production. Parmi eux, il y a des bénéficiaires de nos programmes d'aide dont les rizières ont été ensevelies par des coulées de boue. Nous les soutenons dans la remise en état de leur exploitation et poursuivons leur accompagnement.



Propos recueillis par

■ **Federico Didonè**

chargé de mission

Partenariats internationaux

Juste Terre! Publication commune Entraide et Fraternité asbl et Action Vivre Ensemble asbl

Siège rue du Gouvernement Provisoire, 32 - 1000 Bruxelles | T 02 227 66 80 | entraide@entraide.be | www.entraide.be | www.vivre-ensemble.be

Conception - coordination V. Martin, C. Houssiau | Éd. responsable A. Fischer | Maquette et Impression Snel Grafics | Photos Entraide et Fraternité (sauf mention contraire)

Attestation fiscale pour tout don à partir de 40 €/an. Nos deux organisations sont habilitées à recevoir des legs par testament.

Avec le soutien de



Entraide et Fraternité - IBAN BE68 0000 0000 3434 - Merci

Cette publication est réalisée avec le soutien de la DGD, ce qui nous permet de consacrer vos dons au soutien direct de nos partenaires dans le Sud.